



2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

Programme de législature 2006-2009

Plan financier

2006-2009

2006-2009

2006-2009



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

Monsieur le président,

Mesdames,

Messieurs,

En conformité avec l'article 80 de la Constitution neuchâteloise, nous vous adressons notre programme de législature pour les années 2006-2009, ainsi que le plan financier qui l'accompagne.

En vous remerciant de prendre acte du présent document, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 20 novembre 2005

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,

B. SOGUEL

Le chancelier,

J.-M. REBER

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ÉTAT.....	5
---	----------

PROGRAMME DE LÉGISLATURE 2006-2009

L'Europe, une chance dans un monde en mouvement	11
Des atouts à exploiter.....	11
Recentrer la mission de l'Etat.....	11
Agir sur trois axes	12
<i>Etat et institutions.....</i>	<i>12</i>
<i>Economie et développement durable</i>	<i>13</i>
<i>Société et cohésion sociale</i>	<i>14</i>
Conclusion.....	16
Feuille de route du Conseil d'Etat.....	17
<i>I. Administration générale</i>	<i>17</i>
<i>II. Sécurité publique</i>	<i>18</i>
<i>III. Enseignement et formation.....</i>	<i>19</i>
<i>IV. Culture et loisirs.....</i>	<i>20</i>
<i>V. Santé</i>	<i>20</i>
<i>VI. Prévoyance sociale</i>	<i>21</i>
<i>VII. Trafic.....</i>	<i>21</i>
<i>VIII. Protection et aménagement de l'environnement.....</i>	<i>21</i>
<i>IX. Economie publique</i>	<i>22</i>
<i>X. Finances et impôts</i>	<i>23</i>

PLAN FINANCIER 2007-2009

Plan financier de la législature	27
<i>Buts et méthode.....</i>	<i>27</i>
<i>Conditions-cadres et hypothèses</i>	<i>27</i>
<i>Objectifs du Conseil d'Etat et améliorations budgétaires nécessaires.....</i>	<i>29</i>
<i>Allocation des ressources selon les priorités de la législature</i>	<i>31</i>
<i>Attribution d'enveloppes budgétaires aux départements</i>	<i>35</i>
<i>Projets d'investissements prioritaires</i>	<i>36</i>

Annexes

DÉCLARATION DU CONSEIL D'ÉTAT

INNOVONS!

Le Canton de Neuchâtel était un canton riche. Il ne l'est plus. Il a courageusement fait face à la crise horlogère, avec un certain succès, en diversifiant son économie. Mais il en est ressorti affaibli, diminué, vulnérable. En dépit d'industries largement ouvertes aux marchés extérieurs, il n'a pas réussi à anticiper et à absorber les mouvements de fond, au triple plan économique, social et institutionnel, qui remodelent, sous la pression de la mondialisation, les rapports de force aux niveaux fédéral, européen et mondial.

Les richesses accumulées pendant les années de prospérité ont permis de préserver, voire de cultiver de très fortes identités locales, urbaines et régionales. Il est en résulté de multiples infrastructures et prestations de qualité, souvent redondantes, parfois étonnantes pour un aussi petit pays que le nôtre. Mais à l'heure où les ressources font cruellement défaut pour relever les défis du 21^e siècle, cet héritage s'avère trop lourd.

Il faut ajouter que nos problèmes ont pour toile de fond la perte de nombreux repères, une instabilité permanente génératrice d'incertitudes, l'explosion de la connaissance et de l'information, le passage quasi-instantané du local au mondial, du particulier au global. Autour de nous, chez nous, tout change à très grande vitesse. Il n'est plus d'emploi à vie. Les entreprises se font et se défont, parfois en quelques années. L'économie est devenue volatile.

Ce changement va encore s'accélérer. Les centres de gravité se déplacent toujours plus de l'Occident vers cet Orient de tous les extrêmes, démographique, économique et culturel, qui s'apprête à constituer une zone de libre échange de trois milliards de consommateurs... six fois l'Europe!

De tous les défis immédiats qui nous attendent, le redressement des finances cantonales est le plus pressant. Les collectivités publiques sont aux abois et le risque est grand que l'Etat ne puisse assumer ses tâches comme il le doit, même les plus fondamentales. S'il échoue, les missions de cohésion sociale ancrées dans la Constitution ne pourront plus être garanties. C'est donc bien la crédibilité de l'Etat qui est en jeu. Mais cela est aussi une opportunité d'innover.

Car Neuchâtel a des atouts à exploiter: savoir-faire séculaire dans la haute précision - synonyme d'exigence d'extrême qualité et de sérieux -, environnement préservé, cadre de vie à dimension humaine, ouverture sur le monde. Ce terreau a toujours été propice à l'innovation, aux Agassiz, aux Roskopf, aux Corbusier, aux Jean Piaget, aux Denis de Rougemont...

Alors, innovons! Pour créer, ensemble, l'économie et la société neuchâteloise du 21^e siècle. Oui, innovons pour imaginer et redéfinir les règles du jeu politique, économique, social et culturel de l'avenir, pour remodeler notre pays et l'intégrer dans les espaces européens et mondiaux de demain.

Nous vous invitons à nous accompagner dans les réflexions et les travaux que nous conduirons sur trois axes distincts mais étroitement imbriqués:

- *Etat et institutions*
- *Economie et développement durable*
- *Société et cohésion sociale*

Notre priorité consistera à réinventer l'Etat:

- *Pour créer des conditions-cadres indispensables à la matérialisation de nos objectifs de développement économique, social et environnemental;*
- *Pour retrouver des finances saines de manière durable;*
- *Pour restaurer la confiance dans les institutions et la crédibilité de l'Etat.*

Réinventer l'Etat, c'est répartir les tâches des collectivités publiques de manière moins onéreuse et plus performante. En partenariat avec l'Etat, les communes auront un rôle à jouer en se réformant pour assumer des tâches importantes. L'Etat lui-même devra simplifier ses structures et intensifier ses collaborations intercantionales.

A cet effet, un examen rigoureux des missions de l'Etat et de ses moyens est incontournable. Un redéploiement et une concentration des ressources sont essentiels pour lui permettre d'assumer ses responsabilités premières, le développement et la cohésion sociale. Des abandons de prestations sont inéluctables.

Réinventer l'Etat, c'est aussi repenser sa relation avec les citoyennes et citoyens, ainsi que les collectivités. Nous voulons pour ceux-ci et celles-ci plus de liberté, plus d'autonomie. Mais nous n'aurons de cesse de rappeler que la liberté n'a de valeur que si chacun est prêt à assumer une plus grande part de responsabilité dans et face à la communauté, que les droits vont de pair avec des devoirs. L'Etat ne peut ni tout faire ni tout contrôler. Les citoyennes et citoyens, ainsi que les collectivités sont des acteurs indispensables à l'équilibre et à la prospérité retrouvés.

Réinventer l'Etat, c'est concentrer nos moyens sur les secteurs où nous sommes performants. C'est prendre des risques en investissant là où nous savons que nous avons la chance d'être parmi les meilleurs, si ce n'est les meilleurs, par exemple dans les microtechniques, source de nouvelles entreprises. C'est aussi développer une économie à visage humain, de proximité, ancrée dans le développement durable où chacun peut avoir sa place.

Innover, c'est aussi renoncer... Les quatre années qui viennent seront des années d'effort, des années au cours desquelles nous allons bousculer des acquis, des routines, des habitudes... Réinventer l'Etat, c'est remettre en question quand ce n'est pas faire disparaître des structures, des traditions, des modes de pensée parfois très anciens.

En une période de transformation, assurer la cohésion sociale est nécessaire. Le changement est source de craintes et de précarité pour certains. Il incombe à l'Etat de rassurer, de veiller au sort des plus démunis et des plus faibles, de les accompagner et de les soutenir pour ne pas les laisser au bord de la route.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Etat s'engage à gouverner en un véritable collège, pour atteindre les objectifs visés, assumer des décisions parfois douloureuses et parler d'une même voix.

Car les temps qui s'annoncent ne seront faciles pour personne. Il en est ainsi, tout particulièrement, de la fonction publique. Nous exigerons beaucoup d'elle. Le nombre de collaborateurs et collaboratrices va diminuer, ne serait-ce que pour mettre en œuvre une politique salariale digne de ce nom, une politique attractive par rapport aux autres

administrations publiques et au secteur privé. Pour innover, il faut garder des compétences, les cultiver, les développer. Sans une fonction publique motivée, il n'y a pas de service public de qualité. Là encore, il s'agira d'imaginer de nouveaux modes de conduite, en faisant participer les intéressés aux réformes, en leur permettant de valoriser leurs compétences et en leur confiant plus d'autonomie et de responsabilités. C'est pourquoi le Conseil d'Etat entend travailler en étroit partenariat avec les associations professionnelles. Innover, c'est enfin offrir des conditions de travail favorables aux mères et aux pères, et donner plus de chances aux femmes. En bref, innover, c'est faire de l'Etat un employeur exemplaire.

Mais gouverner ne peut se faire seul. La confiance et le partenariat sont plus que nécessaires. Un partenariat avec tous les élus et élues, avec l'ensemble des collectivités publiques, les milieux économiques et syndicaux, la société civile, et finalement avec tous les Neuchâtelois et Neuchâteloises.

Innovons ensemble!

Le président du Conseil d'Etat et
chef du Département de l'économie



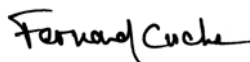
Bernard SOGUEL

La vice-présidente du Conseil d'Etat
et cheffe du Département de
l'éducation, de la culture et des sports



Sylvie PERRINJAQUET

Le chef du Département
de la gestion du territoire



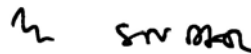
Fernand CUCHE

Le chef du Département de la santé et
des affaires sociales



Roland DEBÉLY

Le chef du Département de la justice,
de la sécurité et des finances



Jean STUDER



2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

Programme de législature 2006-2009

2006-2009

2006-2009

2006-2009

L'Europe, une chance dans un monde en mouvement

Dans ce monde en mouvement, où la globalisation façonne notre quotidien, l'Europe et sa construction en sont d'autant plus importantes. Quelle que soit la nature de ses relations avec l'Union européenne, la Suisse appartient pleinement à l'Europe et partage avec elle des valeurs, une culture, un destin et des intérêts communs. Toutes deux sont étroitement liées par l'économie, l'Europe absorbant 70% des exportations de la Suisse. Pour notre canton, une participation de la Suisse à l'Union européenne est une nécessité, ne serait-ce qu'en raison de son enclavement continental, de l'absence de toute façade maritime, de ressources naturelles et de sa participation à la paix.

Le contexte dans lequel le Canton de Neuchâtel s'inscrit, c'est enfin la Suisse, la Suisse occidentale et les régions limitrophes du canton que constituent la Franche-Comté, le Jura et le Jura bernois, le Nord vaudois et la région de Bienne. Ces espaces connaissent souvent les mêmes difficultés et affrontent les mêmes défis; ils sont prédestinés à imaginer et à nouer des partenariats et des collaborations.

Des atouts à exploiter

A l'heure où il est urgent d'assainir les finances du Canton, l'Etat doit donc être repensé et redimensionné sur ses tâches essentielles. Repenser l'Etat, c'est redéfinir sa relation avec les citoyennes et citoyens, mais c'est aussi réinventer le rôle des communes et des régions, et leurs relations avec le Canton. Et nous sommes condamnés à réussir si nous voulons que notre canton reste un partenaire fiable vis-à-vis de l'extérieur et crédible pour ses habitants.

Le Canton dispose néanmoins d'un ensemble d'atouts pour relever ces défis. Son savoir-faire en matière de haute précision est largement reconnu, bien au-delà de nos frontières, à l'image de ses centres de recherche et de la multitude de petites et moyennes entreprises de pointe.

Avec un caractère urbain prononcé, le canton offre en plus un cadre de vie naturel d'une grande diversité et d'une grande qualité. A travers son histoire, il a cultivé une ouverture sur le monde et aux nouvelles idées, non seulement pour vendre des produits et attirer de nouveaux entrepreneurs, mais encore en développant une tradition d'accueil et de culture.

Relevons enfin que notre canton pallie les inconvénients de sa situation périphérique en offrant un ensemble de conditions-cadres (transport, télécommunication, infrastructure, écoles, culture, etc.) favorables à l'entreprenariat et à l'investissement étranger.

Recentrer la mission de l'Etat

Dans ce monde en mutation, la mission de l'Etat doit aussi évoluer. L'Etat doit se fixer des priorités très claires et s'y tenir. Sa responsabilité première consiste à créer les conditions-cadres du développement économique et social. Elle est de fixer des objectifs stratégiques et de créer les conditions matérielles pour que ces objectifs soient atteints.

Ce recentrage signifie que d'autres acteurs seront appelés à prendre le relais de l'Etat, à assumer leur part de responsabilité, à prendre des initiatives, à entreprendre, à innover. Il aboutira aussi à la mise en place de partenariats à géométrie variable, en réseaux publics, publics-privés, privés. L'Etat pourra prendre l'initiative de certains projets ou s'associer à d'autres.

C'est dans cet esprit et avec cette perspective que le Conseil d'Etat entend diriger le Canton.

Agir sur trois axes

L'action de gouvernement du Conseil d'Etat se déploiera sur trois axes:

- **L'Etat et ses institutions**
- **L'économie et le développement durable**
- **La société et la cohésion sociale**

Ces trois axes relèvent de l'ensemble des cinq départements et exigent, à ce titre, un véritable décloisonnement de l'administration par la mise en place de politiques transversales sur des sujets communs, la coordination de leur réalisation et de leur suivi.

Etat et institutions

L'assainissement des finances de l'Etat passera par une redéfinition de ses missions, de ses structures et de son fonctionnement. Il passera également par un effort visant à attirer de nouveaux contribuables et à améliorer le rendement de l'impôt, ce qui signifie une responsabilisation des contribuables. Les quelques années qui viennent seront, en matière financière, des années de rigueur, mais aussi de transition, ne serait-ce que par la prochaine concrétisation des décisions prises par la Confédération et les cantons dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches et la péréquation financière intercantonale (RPT). A l'heure actuelle, le Conseil d'Etat n'est pas en mesure d'en évaluer toutes les conséquences financières pour le canton.

Les collaborations

Cette nouvelle répartition des tâches aura pour conséquence immédiate un renforcement des collaborations intercantionales qui auront tendance à se multiplier et à s'approfondir. Ce renforcement permettra entre autres des rationalisations, donc des économies d'échelle.

A l'intérieur du canton, l'Etat stimulera la collaboration intercommunale et reverra la répartition des tâches entre canton et communes, ne serait-ce qu'en raison de la nouvelle politique régionale de la Confédération.

Sur le plan institutionnel, le Conseil d'Etat entend promouvoir des coopérations et des fusions de communes dont il souhaite qu'elles atteignent une taille critique. Il souhaite également stimuler et accélérer ces processus en dégageant des moyens extraordinaires prélevés sur la part d'or excédentaire de la Banque nationale suisse (BNS).

L'administration cantonale

L'administration sera quant à elle redimensionnée. Les départs à la retraite ne seront en principe pas repourvus et des postes existants disparaîtront à la suite de suppressions de prestations et de réorganisations. Les exigences administratives et de contrôle de l'Etat seront revues. Un certain nombre de mesures seront simplifiées. La responsabilité de certains contrôles aujourd'hui du ressort de l'Etat sera transférée, par exemple, dans le domaine de la construction.

Redimensionnée, l'administration sera appelée à travailler de manière décloisonnée, en réseaux, et à maîtriser toujours plus les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le système hiérarchique en sera simplifié. Les collaborateurs et collaboratrices seront appelés à prendre davantage de responsabilités de manière plus autonome, donc à assumer aussi une part supplémentaire de risque.

Les subventions

Les subventions seront de plus en plus soumises à des conditions et limitées dans le temps. Elles doivent servir aussi à donner des impulsions pour concrétiser les objectifs de la législature.

Le Réseau urbain neuchâtelois

Le Conseil d'Etat entend que le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) devienne sous une autre appellation le moteur d'une nouvelle politique régionale qui soit l'expression des communes, des régions et d'initiatives privées dans un cadre cantonal. La réalisation de projets par les communes regroupées ou fusionnées devrait amener à une logique institutionnelle prenant en compte la nouvelle politique régionale (NPR) fédérale.

Lancée en 2002, la réflexion doit aborder aujourd'hui une nouvelle étape, celle des concrétisations. Il s'agit en fait non plus de parler du RUN, mais de le faire.

Economie et développement durable

Le Conseil d'Etat cherchera à assurer les conditions d'un développement durable, sur les plans économique, social et environnemental. Dans le secteur économique, il entend, d'une part, encourager une économie à la pointe de la technologie mondiale fondée sur les microtechniques au sens large et, d'autre part, favoriser une économie de proximité fondée sur les besoins de la société. Des partenariats avec l'économie seront initiés et développés. La promotion économique sera ciblée sur la création de richesses, que ce soit la création d'emplois ou d'activités générateurs de recettes fiscales.

Les microtechniques et la nanotechnologie, un pôle à constituer

Les microtechniques et la nanotechnologie offrent un large champ d'application qui va de l'horlogerie à l'industrie automobile, en passant par le biomédical, l'électronique ou le spatial. Le Conseil d'Etat entend créer les conditions-cadres permettant de développer un pôle d'importance nationale et internationale, notamment en développant des partenariats étroits entre toutes les institutions qui, à Neuchâtel, sont engagées dans l'enseignement, la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans tous ces domaines: l'Institut de microtechnique (IMT) de l'Université de Neuchâtel, le CSEM, l'Observatoire, la HE-ARC, le parc scientifique et technologique NEODE, qui doivent constituer un tout fonctionnant en réseau.

L'accent mis sur les microtechniques et la nanotechnologie constitue un effort principal dont le Conseil d'Etat attend des retombées au niveau économique et auquel il entend associer étroitement le secteur privé. Des instituts de formation et de recherche de haute qualité devraient attirer des entreprises et des laboratoires de recherche de partout. Par ailleurs, cette exigence d'excellence doit amener un renforcement des liens et des coopérations avec l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL).

L'économie de proximité

L'agriculture et l'alimentation, l'approvisionnement en eau, en énergie, la construction, l'entretien du patrimoine et des infrastructures. Cette économie-là est trop souvent déconsidérée et souffre d'un déficit d'image et d'investissement. Il est donc nécessaire de revaloriser activement les

métiers manuels, l'esprit d'entreprendre, et de rappeler que des perspectives d'avenir existent dans ces secteurs d'activités.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'Etat entend préserver la qualité du cadre de vie, en partant de l'idée que l'agriculture saura se réinventer et en créant les conditions pour que se développe un tourisme de proximité, sans remettre en cause la promotion d'un tourisme d'affaires et de congrès.

Aussi, le Conseil d'Etat encouragera-t-il les jeunes à s'engager davantage dans des métiers artisanaux. Il incitera celles et ceux qui connaissent des emplois précaires ou qui manquent de qualification à privilégier l'autonomie en s'engageant dans des programmes de formation continue. Le Conseil d'Etat réduira les exigences administratives pour la création d'entreprises artisanales. Toutes ces mesures devront permettre la fixation de nouveaux critères d'octroi d'attribution de l'aide sociale, notamment pour les jeunes adultes.

L'école, un creuset socio-économique

Développer le canton dans toutes ses dimensions et non pas seulement dans sa dimension économique et permettre à chacun d'être un acteur de ce développement, d'y participer et d'en bénéficier implique que chacun puisse recevoir une formation de base primaire et secondaire de grande qualité. Le Conseil d'Etat a conscience que cette responsabilité incombe en premier lieu au corps enseignant qu'il entend appuyer dans son effort. Une bonne formation préalable devrait ensuite permettre à toutes et à tous de s'orienter vers des formations diversifiées, y compris les perspectives offertes par l'apprentissage.

L'Université, moteur d'innovation

Le Conseil d'Etat attache une grande importance à l'Université de Neuchâtel et à son rayonnement. Elle a toujours été un moteur d'innovation qu'il entend promouvoir. Les moyens que l'Etat peut allouer à l'Université sont cependant limités. Des choix doivent être faits, qui renforcent les secteurs d'excellence. Il en découle que l'Université doit être en partie repensée et redimensionnée, une tâche que le Conseil d'Etat confiera au recteur et à la communauté universitaire.

La culture, facteur d'identité

La culture est, pour toute communauté, un enrichissement et un facteur d'équilibre et de cohésion. Elle est l'une des dimensions essentielles de son identité et de son enracinement dans une société et son histoire.

L'offre culturelle du canton est aujourd'hui d'une grande diversité et d'une grande richesse. Elle est un atout. Mais elle est caractérisée par une dispersion des moyens et des efforts. Le Conseil d'Etat entend promouvoir la culture et son développement, mais en fixant des priorités et, en particulier, en encourageant les partenariats et les manifestations culturelles susceptibles d'avoir un rayonnement au-delà des frontières du canton.

Société et cohésion sociale

Le Conseil d'Etat est confronté, dans ce secteur, à trois défis de taille. Le premier, difficile, consiste, d'une part, à veiller à la cohésion sociale dans son ensemble, tout en ciblant prioritairement les plus défavorisés et, d'autre part, à promouvoir l'autonomie sociale et la responsabilité citoyenne de la personne.

Le deuxième, tout aussi difficile, consiste à assurer la qualité des soins de santé physique et psychique, tout en optimisant l'offre pour permettre une meilleure maîtrise des coûts et des économies.

Le troisième, enfin, consiste à densifier le réseau destiné à l'accueil extra-familial en favorisant les collaborations avec les communes, les partenariats avec l'économie, tout en simplifiant le fonctionnement et le financement du système.

Promouvoir l'autonomie sociale

Réinventer l'Etat, c'est repenser son rôle dans le domaine social. Le Conseil d'Etat entend concentrer l'aide sociale sur l'accompagnement et le soutien des plus faibles, des plus démunis et des plus vulnérables, les familles monoparentales – que ce soit une mère ou un père qui en assume la charge – les familles et les personnes âgées. Ce recentrage signifie que l'Etat sera plus sélectif et que les citoyennes et citoyens seront appelés à assumer une part plus grande de responsabilité. Mais en même temps, il permettra de corriger les injustices et les distorsions générées par un système devenu très complexe avec le temps. Ainsi, le Conseil d'Etat envisage-t-il d'octroyer des prestations plus systématiquement sur la base de la demande et de moins en moins sur des automatismes.

Le chômage sera traité en mettant l'accent sur sa dimension économique. Les temps où tout le monde avait un métier pour la vie sont révolus. Chacun, au cours d'une carrière, est amené à changer de métier et d'entreprises à de nombreuses reprises. Ces phases entre deux emplois doivent servir à se préparer à un autre métier. Le Conseil d'Etat va accompagner de telles démarches, tout en considérant qu'elles relèvent d'abord de la responsabilité de l'économie et non du social.

Le plein emploi reste un idéal, difficilement réalisable dans les circonstances actuelles. Le Conseil d'Etat accordera donc une grande attention à la formation continue. Dans cette perspective, une série de celles et ceux qui, aujourd'hui, bénéficient de l'aide sociale seront accompagnés d'une autre manière. Les seuils de l'appui qui leur est octroyé seront revus et relevés, en particulier pour les jeunes adultes à qui un effort personnel sera demandé.

Au niveau des structures, le Conseil d'Etat entend rapidement mettre en place le revenu déterminant unifié (RDU) et des guichets régionaux chargés du travail de proximité pour l'ensemble du domaine économique et social (accompagnement social, chômage, AVS, AI, autres appuis sous condition de revenu). Les procédures de requête devraient être accélérées tout en permettant d'éviter au maximum les éventuels abus, de rationaliser le travail de l'administration et de contribuer à décroïsonner cette dernière.

Réinventer l'Etat passe par de nouvelles collaborations avec l'économie, pour que les responsabilités en matière d'emploi et de formation soient pleinement partagées et assumées. La personne au bénéfice d'un emploi ne doit pas être pénalisée par rapport à celle qui touche des prestations sociales. Les conventions collectives devront pleinement jouer leur rôle en parallèle avec le dialogue que le Conseil d'Etat entend promouvoir avec les entreprises et les partenaires sociaux.

Garantir la qualité des soins

Le Conseil d'Etat entend garantir un niveau de qualité des soins et éviter une médecine à deux vitesses. Son objectif est aussi d'assurer une maîtrise des coûts et de réaliser des économies.

Avec la mise en place de l'Etablissement hospitalier multisite (EHM), le système de santé neuchâtelois a franchi une première étape. Le Conseil d'Etat envisage de poursuivre le redimensionnement de l'offre en soins

hospitaliers et psychiatriques, de développer et de réorganiser les soins à domicile. Les efforts en matière de prévention et promotion de la santé seront quant à eux renforcés. La maîtrise des coûts passe enfin par une plus grande responsabilité individuelle des patients et de l'ensemble des acteurs de la santé.

Le secteur des établissements spécialisés souffre de son trop grand morcellement. Des synergies d'offre devront être dégagées, au double niveau cantonal et intercantonal pour répondre aux exigences de la RPT. Des institutions devront être regroupées. Des rationalisations financières et administratives seront recherchées aussi bien dans les établissements eux-mêmes que dans les secteurs de l'administration chargés de leur tutelle.

Petite enfance: réforme en profondeur

En matière de petite enfance, le système actuel s'avère complexe et peu efficace. Le gouvernement entend le réformer en profondeur en y associant tous les acteurs impliqués sur le terrain. Les entreprises neuchâtelaises seront elles aussi sollicitées comme bénéficiaires directes d'un système simple et performant, au service d'une main-d'œuvre du coup plus disponible.

Conclusion

L'assainissement des finances cantonales ne constitue pas une fin en soi, tout comme le redimensionnement de l'Etat qui en découle. Il s'agira de réinventer l'Etat, de le rendre encore plus crédible, en redéfinissant ses missions, en investissant selon de nouvelles priorités, en entretenant et en adaptant l'équipement à la nouvelle donne.

Les réflexions et les décisions du Conseil d'Etat s'inscrivent dans la durée, pour que notre canton soit en mesure de relever le défi de la globalisation, pour l'intégrer pleinement au réseau des villes suisses, pour renouer des partenariats forts avec l'économie, pour adapter nos institutions aux exigences de la société de l'information et aux besoins des citoyennes et citoyens autonomes, conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Ne nous voilons pas la face: de gros efforts seront nécessaires, à commencer par appréhender notre avenir autrement.

Mais le futur n'est pas encore décidé.

Il nous appartient de le façonner à l'image de ce que nous voulons.

Feuille de route du Conseil d'Etat

I. Administration générale

Législatif et exécutif, institutions

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Réexaminer de manière systématique les subventions et les prestations.	Tous les départements	A l'étude	2006-2009
Faire le Réseau urbain neuchâtelois (RUN) et ne plus seulement en parler. Donner le pouvoir aux communes regroupées de se développer avec le soutien financier de l'Etat provenant de la NPR fédérale et d'une part de l'or de la BNS.	Tous les départements	A l'étude	2006-2009
Poursuivre les efforts développés dans le domaine des impressions. Le bulletin des délibérations du Grand Conseil pourrait être réalisé en impression laser en lieu et place de l'impression offset, ce qui permettrait de dégager une économie relativement importante.	Chancellerie	A l'étude	2007
Modifier la loi sur les droits politiques. Dans le vote par correspondance, les frais d'affranchissement des enveloppes retour sont actuellement pris en charge par l'Etat. Faire prendre en charge ces coûts par les électeurs.	Chancellerie	A l'étude	2006

Administration

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Fusionner les centres informatiques des Villes et du Service du traitement de l'information (projet NOVINE) en une seule entité cantonale.	DJSF	En cours	2007
Garantir la sécurité physique du système informatique, secteur vital au bon fonctionnement de l'Etat, par des investissements ciblés et la mise à disposition de locaux adéquats.	DJSF	En cours	2007
Elaborer une vision de l'administration cantonale permettant de mieux définir la place et le rôle de l'informatique dans le fonctionnement, l'organisation et les prestations des services publics. Accélérer la mise en place du Guichet unique et développer le nombre de prestations en ligne.	DJSF	En cours	2008
Analyser et revoir les prestations du Service juridique à l'aune des simplifications de procédures souhaitées par le Conseil d'Etat et visées par les réorganisations du pouvoir judiciaire.	DJSF	A l'étude	2007
Examiner les synergies et collaborations possibles entre les économats des Villes et celui de l'Etat.	Chancellerie	A l'étude	2006-2007

Personnel

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Réduire la masse salariale d'au moins 10% par rapport au budget 2006 d'ici 2009. Financer, avec une partie de l'économie dégagée, un train de mesures d'accompagnement à la réduction du personnel et une revalorisation du statut actuel. Faire participer les associations professionnelles à l'élaboration et au suivi de ce plan d'action. (A mettre en relation avec la retraite anticipée)	Tous les départements	A l'étude	2006 - 2009
Mettre en oeuvre une politique familiale et d'égalité attractive pour le personnel de l'administration, selon les recommandations de la commission consultative de la politique familiale et de l'égalité. Promouvoir la place et le rôle de la femme dans l'administration, y compris et surtout aux fonctions supérieures.	Tous les départements	A l'étude	Dès 2006
Offrir des possibilités de retraite anticipée aux titulaires de fonctions publiques.	DJSF	A l'étude	Introduc-tion en 2007
Redéfinir les relations avec les partenaires sociaux. Réviser la convention entre l'Etat et les associations professionnelles afin de clarifier les procédures de négociation et de collaboration.	DJSF	En cours	Dès 2006
Offrir des possibilités de congés sabbatiques pour les collaborateurs de l'ACN, selon des modalités similaires à celles offertes aux enseignants, dans le cadre plus large d'une amélioration des conditions de travail de la fonction publique.	DJSF	A l'étude	

Caisse de pensions de l'Etat (CPEN)

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Créer une Caisse de pensions unique (CPEN) avec celles des Villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds, en raison de l'importance du transfert du personnel de l'EHM et des écoles cantonalisées.	DJSF	A l'étude	2005 – 2006
Réorganiser l'administration de la CPEN, y compris de la gestion de son patrimoine en profondeur, afin de faire face aux changements à venir et pour répondre aux nouvelles exigences en matière de gestion. Poursuivre les travaux initiés en 2005 dans les années à venir, afin de permettre à la CPEN de devenir pleinement autonome.	DJSF	En cours	2005 – 2006
Modifier la loi sur la caisse de pensions des conseillers d'Etat et l'adapter aux nouvelles normes en matière de prévoyance professionnelle.	DJSF	A l'étude	2006
Adapter les bases légales de la CPEN aux nouvelles exigences fédérales. Analyser notamment la question des taux de couverture et de l'indépendance de la CPEN. Examiner attentivement la problématique de la primauté des prestations ou de la primauté des cotisations et choisir un modèle.	DJSF	A l'étude	2006

II. Sécurité publique

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Adapter les institutions judiciaires à la réforme globale de l'Etat. Revoir à la baisse le nombre des tribunaux. Si les tribunaux de districts, dans leur configuration actuelle sont supprimés, assurer les missions juridiques de proximité dans le cadre plus large de la réforme des institutions régionales et communales. Rendre les autorités judiciaires indépendantes sur le plan financier. Accélérer et revoir le projet	DJSF	A l'étude	2006

MARGUERITE en conséquence.			
Mettre en place une seule police dans le canton. Confier aux communes des missions de prévention de proximité.	DJSF	A l'étude	2008
Réorganiser, voire regrouper, les secteurs pénitentiaire et de la probation et intensifier les collaborations intercantionales.	DJSF	En cours	2006
Evaluer l'avenir des établissements et installations militaires de Colombier à l'aune de l'évolution de l'Armée XXI. Lancer des restructurations pour tenir compte des conséquences de la diminution des effectifs de l'armée sur la logistique et les infrastructures.	DJSF	En cours	2007
Revoir et redéfinir les modalités d'octroi de l'assistance judiciaire, sous la forme de prêts judiciaires. Créer un bureau au Service de la justice pour examiner et traiter les demandes et les indemnités et veiller aux recouvrements.	DJSF	En cours	2006
Reprendre le projet de nouvelle prison dans une perspective intercantonale. Prévoir, durant la législature en cours, des investissements minimaux pour assurer le bon fonctionnement des établissements.	DJSF	En cours	2007

III. Enseignement et formation

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Renforcer Neuchâtel en tant que centre de compétence national (et international) en microtechnique et micro et nanotechnologies. En raison des investissements importants, construire un partenariat avec le secteur privé et engager, pour compenser, de nouvelles restructurations universitaires.	DECS, DEC	A l'étude	2008
Améliorer la transition entre l'école obligatoire et la formation professionnelle pour assurer l'insertion dans le monde du travail. Mettre sur pied des mesures préparatoires pour les élèves en difficulté et des mesures d'insertion pour ceux ne trouvant pas de places d'apprentissage.	DECS	En cours	2007
Revoir l'offre de formation au secondaire 2. Objectif: rationaliser l'offre afin de dégager des économies. Un projet aboutissant à une optimisation des structures va déjà dans ce sens en supprimant la superposition de l'offre gymnasiale en ville de Neuchâtel et clarifiant les missions dans le secteur professionnel.	DECS	En cours	2007
Régler l'avenir des écoles supérieures (ES) dans le canton pour réaliser une école supérieure unique sous la forme la plus appropriée. Aboutir à une réduction des coûts et des postes d'encadrement.	DECS	En cours	2006
Créer une institution de formation continue publique unique par un réseau constitué permettant d'offrir aux clients un guichet unique. Pour les entreprises, passer progressivement d'une politique d'offre de cours à une politique de réponse à la demande des clients.	DECS	A l'étude	2007
Réduire les coûts de l'enseignement obligatoire (et du secondaire 2) en augmentant le nombre d'élèves par classe. Evaluer de manière approfondie la possibilité d'introduire un système de forfait par élève.	DECS	A l'étude	2006
Mettre en œuvre l'enseignement par objectifs, dans la ligne tracée par le plan d'études cadre romand (PECARO). Poursuivre ainsi progressivement l'introduction aux degrés 7, 8 et 9 du plan d'études neuchâtelois du secondaire 1 (PENSE). Collaboration du DECS avec les cantons voisins à l'écriture et à la mise en œuvre, notamment pour les degrés primaires, du plan d'études BEJUNEFRI. Mettre ainsi en place l'évaluation du travail des élèves en fonction d'objectifs clairement fixés par les plans d'études, à travers des épreuves de référence annuelles qui	DECS	En cours	2006-2008

porteront sur les disciplines fondamentales.			
Redéfinir le rôle et les missions de l'enseignant dans la scolarité obligatoire. Mener une réflexion soutenue, en vue de clarifier les missions de l'enseignant, notamment par un recentrage de l'école sur les principaux apprentissages de base.	DECS	A l'étude	2006-2009
Clarifier le rôle et les missions des directions d'école. Retracer à tous les niveaux d'enseignement les grandes lignes des rôles attendus des directions d'école. Procéder notamment à une description des fonctions de cadres, selon la méthode déjà éprouvée dans l'administration cantonale.	DECS	En cours	2006
Promouvoir et renforcer les actions visant à améliorer les liens entre l'Ecole et les familles. Consolider la confiance des parents par la transparence des objectifs que l'école s'efforce d'atteindre et par une discussion ouverte quant aux moyens d'y parvenir.	DECS	En cours	2005-2006
Exploiter le potentiel informatique à disposition dans le domaine de l'enseignement tout en recentrant les missions, en redéfinissant les prestations. Insérer l'informatique scolaire dans la vision NOVINE doit permettre de réaliser des économies.	DECS	A l'étude	2006
Engager des changements structurels dans l'organisation du DECS. Intégrer les petites entités dans de plus grandes structures dans le but de créer des synergies, rationaliser les processus et éviter les dysfonctionnements en cas de problème de personnel. Réajuster les ressources du DECS aux objectifs stratégiques et opérationnels définis.	DECS	A l'étude	2006

IV. Culture et loisirs

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Définir une politique culturelle ciblée et ambitieuse. Mettre en œuvre un cadre garantissant les conditions d'émergence des talents et "jeunes pousses", tout en favorisant les rencontres entre les œuvres et le public. Offrir un soutien plus ciblé, en développant notamment les contrats de confiance. Poursuivre le soutien du Conseil d'Etat aux institutions culturelles régionales et réaffirmer une volonté forte d'intensifier, également dans la culture, les collaborations avec les autres collectivités publiques en vue de synergies possibles.	DECS	En cours	2006
Réévaluer les missions du Service des sports afin de les mettre en adéquation avec la politique du sport définie par la Confédération. Externaliser, au niveau des camps de ski, la gestion des camps et redéfinir une stratégie de recentrage afin de rendre cette opération à nouveau rentable. Une nouvelle politique de soutien aux manifestations sportives est en voie d'achèvement. Etendre la collaboration avec les services des sports des Villes.	DECS	En cours	2006

V. Santé

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Mettre en place l'EHM. Etablir les mandats de prestation et fixer un cadre financier adapté aux ressources à disposition du canton. Réexaminer le nombre de sites et la répartition des missions.	DSAS	En cours	2006-2007
Réformer la psychiatrie cantonale. Mettre en place des filières de soins dans un seul établissement de droit public autonome chapeautant tant le secteur de l'ambulatoire que celui du stationnaire. Mettre sur pied une direction médicale centralisée, développer les soins ambulatoires, permettant ainsi la suppression à terme d'une centaine de lits. Réexaminer le nombre de sites.	DSAS	En cours	2006-2007

Supprimer les fondations régionales de soins à domicile au profit d'une organisation cantonale. Développer l'offre dans le cadre d'une nouvelle politique de maintien à domicile afin de diminuer l'accueil institutionnel.	DSAS	En cours	2006-2007
Etudier le passage à un mode de financement basé sur les prestations rendues plutôt que sur la couverture du déficit dans le domaine des homes pour personnes âgées.	DSAS	A l'étude	2007

VI. Prévoyance sociale

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Offrir une véritable alternative à l'aide sociale pour les jeunes adultes. Augmenter les exigences (aide sociale dès 30 ans, soutien différencié selon engagement et résultats) et diversifier le soutien (formation technique, formation civique, culture, etc.).	DEC, DSAS	A l'étude	2006-2007
Simplifier le fonctionnement et le mode de financement de l'accueil de la petite enfance. Les ressources dégagées seront réallouées au profit de l'extension du nombre de places en crèche et au développement du para-scolaire.	DSAS	En cours	2006-2007
Repenser le plan d'équipement des établissements spécialisés en réexaminant les missions des établissements. Réorganiser les services administratifs de tutelle en regroupant, d'un côté, le domaine du financement et de la planification et, de l'autre, l'aide dévolue à la personne.	DSAS	En cours	2006-2007
Mettre en œuvre un système permettant de combattre activement les abus pouvant intervenir dans le domaine de l'aide sociale.	DSAS	En cours	2006
Mettre en place les guichets sociaux régionaux ainsi que les autres instruments prévus par la LhaCoPS (RDU, UER, BaCeDos, processus d'examen du droit aux prestations sociales), afin de rationaliser le travail administratif, d'éviter au maximum les abus et d'accélérer les procédures de requête.	DSAS	En cours	2006-2007
Supprimer l'octroi automatique des subsides LAMal dans le but de dégager des ressources supplémentaires devant servir à abaisser autant que possible la charge LAMal dans les budgets des personnes à faibles et moyens revenus.	DSAS	A l'étude	2006

VII. Trafic

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Abaissier les standards dans l'entretien et la correction des routes. Diminuer fortement les travaux de nettoyage des routes, de fauchage et de déneigement. Mettre en concurrence les fournisseurs de véhicules. Collaborer avec les Villes pour éviter le suréquipement en machines et véhicules.	DGT	A l'étude	2006-2007
Redimensionner le Service des ponts et chaussées en raison de la proximité de la fin des travaux de l'A5 et de la diminution des chantiers des routes cantonales. Réduire l'effectif du personnel d'entretien, en réorganisant les divisions d'entretien.	DGT	A l'étude	2006-2007

VIII. Protection et aménagement de l'environnement

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Simplifier les procédures en matière d'aménagement de territoire. Rendre des décisions dans des délais plus brefs; concentrer les missions; stabiliser, puis diminuer le	DGT	En cours	2006

personnel; améliorer l'autofinancement du Service de l'aménagement du territoire (SAT). Redonner des compétences étendues aux communes qui sont responsables de délivrer les permis de construire pour toutes les constructions en zone à bâtir, le SAT étant compétent pour tout ce qui concerne les constructions hors zone à bâtir. Garantir une application équitable et uniforme des règles. Revoir l'ensemble du tarif des émoluments (prestations de conseil, dérogations, pré-consultations, approbation de plans spéciaux, rédaction des préavis de synthèse sur les projets de plans de quartier).			
Promouvoir de manière accrue le recours aux énergies renouvelables. Augmenter l'efficacité et l'impact du Service de l'énergie auprès des différents acteurs concernés. Mener une réflexion dans le sens d'un rapprochement éventuel avec le Service de la protection de l'environnement. Trouver de nouvelles synergies, notamment avec les services de l'énergie des Villes, qui offrent sensiblement les mêmes prestations aux administrés, afin d'éliminer les doublons.	DGT	A l'étude	2006 - 2007
Réunir le Service des forêts, le Service de la faune et l'Office de la conservation de la nature pour trouver des synergies, en fonction des dossiers souvent transversaux à traiter. Redimensionner le Service des forêts (nombre d'arrondissements). Confier davantage de travaux forestiers courants aux entreprises privées. Eliminer les doublons entre Etat et communes.	DGT	A l'étude	2006 - 2007
Réunir les deux services administratifs du Service cantonal des automobiles et de la navigation sur un seul site, en priorité à La Chaux-de-Fonds (agrandissement du bâtiment existant ou trouver les surfaces disponibles existantes). Etudier une collaboration accrue avec le Centre technique du TCS à Fontaines ou des garagistes privés, sinon envisager la construction d'une seconde halle technique le long du Littoral ou au Val-de-Ruz.	DGT	A l'étude	2006 - 2007
Créer un service unique regroupant le Service du cadastre et de la géomatique et le Service du registre foncier. Permettre un service au public plus performant, plus efficace et plus rapide. Etudier le rattachement à ce service unique de l'Office des améliorations foncières dans la mesure où les dossiers traités sont de même nature.	DGT	A l'étude	2006 - 2007

IX. Economie publique

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Evaluer la stratégie, les résultats, les instruments et les structures de la promotion économique neuchâteloise. Accroître la participation du secteur privé dans la mise en œuvre des mesures de soutien et de promotion.	DEC	A l'étude	2006
Fusionner les services de l'économie agricole et de la viticulture.	DEC	A l'étude	2007
Fusionner les services vétérinaire et de la consommation.	DEC	A l'étude	2006
Fusionner les services des étrangers et de l'asile et des réfugiés.	DEC	En cours	2006
Intégrer l'Observatoire à l'Université (IMT) dans le cadre de la fédération des instituts de recherche.	DEC, DECS	A l'étude	2007
Evaluer le rôle, les missions et les structures du Service du commerce et des patentes. Analyser le système des patentes des établissements publics et responsabiliser le secteur privé.	DEC	A l'étude	2006
Renforcer la participation de Tourisme neuchâtelois à l'amélioration de l'image du canton en collaboration avec la	DEC, DECS	A l'étude	2006

promotion économique et les milieux culturels et sportifs.			
Réduire le coût public du Site de Cernier en y impliquant davantage le secteur privé.	DEC	A l'étude	2006
Créer une structure commune d'entretien des espaces verts comprenant les Villes, le Site de Cernier et le secteur privé.	DEC, DGT	A l'étude	2007
Renforcer l'autonomie de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) et l'Office AI.	DEC	A l'étude	2006
Accroître les collaborations du CNIP avec le secteur privé.	DEC	En cours	2006
Renforcer le rôle du secteur privé dans la promotion des produits du terroir.	DEC	A l'étude	2007

X. Finances et impôts

Objectifs et mesures	Département	Statut	Délai
Procéder à une révision de la loi sur les contributions directes, afin de répondre aux divers projets de loi déposés au Grand Conseil et d'améliorer le rendement de l'assiette fiscale, en associant la commission fiscalité à ces travaux.	DJSF	En cours	2007
Renforcer l'égalité face à l'impôt, dans les domaines de la taxation, de la perception, du recouvrement, ainsi que la lutte contre la fraude fiscale. Poursuivre l'examen de la perception à la source. Introduire des mécanismes de vérification dans le cadre de la loi sur les subventions. Introduire des mesures spécifiques aux fonctionnaires en demeure au Grand Conseil.	DJSF	A l'étude	2007
Regrouper le secteur de la perception au Service des contributions. Réorganiser et moderniser les procédures de taxation, perception et recouvrement. Regrouper les offices communaux de perception de Neuchâtel et Colombier avec celui de l'Etat. Améliorer le recouvrement de créances publiques en renforçant les collaborations entre l'Office du contentieux général de l'Etat et le Service des poursuites et des faillites. Introduire la taxation assistée par ordinateur (TAO) de manière à améliorer et à accélérer les procédures. Développer et renforcer les échanges d'information et les processus de contrôle avec les départements de l'Etat.	DJSF	A l'étude	2007-2008



2007-2009

2007-2009

2007-2009

2007-2009

2007-2009

2007-2009

2007-2009

2007-2009

2007-2009

Plan financier 2007-2009

2007-2009

2007-2009

2007-2009

Plan financier de la législature

Buts et méthode

Le programme de législature porte sur les années 2006-2009 et le plan financier sur la période 2007-2009 en intégrant le budget 2006.

Le plan financier est un instrument de prospective et d'information. Il sert à prévoir l'évolution des finances de l'Etat et à déceler les déséquilibres éventuels. Les autorités politiques peuvent ainsi prendre à temps les options et les mesures permettant de maîtriser l'évolution financière.

Le plan financier a un caractère indicatif et de proposition. Il donne une image chiffrée des tâches de l'Etat et reflète les axes prioritaires du programme de législature.

Il n'est cependant pas un acte contraignant engageant dans le détail le Conseil d'Etat ou le Grand Conseil. Ce dernier prend acte du plan financier et en débat; il ne l'approuve pas au sens d'un budget pluriannuel.

Sur le plan interne, le plan financier donne un cadre de référence pour l'élaboration des budgets annuels. Il indique aux départements et à leurs services les perspectives financières dans lesquelles ils pourront planifier leurs tâches et leurs projets.

La démarche adoptée pour le plan financier 2007-2009 diffère de celle utilisée précédemment. Le plan financier de la dernière législature avait été établi selon une procédure analogue à celle du budget, c'est-à-dire en partant des évaluations faites par les départements et leurs services pour chaque poste budgétaire (approche "bottom-up" ou plan financier détaillé).

Notre ferme volonté de redresser durablement les finances de l'Etat et de respecter les limites du frein à l'endettement nous a conduit à privilégier une démarche plus directive. La détermination des objectifs financiers pour la période 2007-2009 et l'allocation des ressources selon les axes prioritaires du programme de législature ont pris le pas sur l'évaluation détaillée des postes budgétaires (approche "top down" du plan financier).

Dans ce sens, nous avons successivement:

- tracé les perspectives financières 2007-2009 sur la base des conditions-cadres et des hypothèses ci-après;
- déterminé les objectifs financiers conformes aux valeurs limites du frein à l'endettement, pour le budget de fonctionnement et celui des investissements;
- alloué les ressources financières disponibles aux diverses tâches de l'Etat en tenant compte des axes prioritaires du programme de législature;
- traduit l'allocation des ressources selon les tâches en enveloppes budgétaires par départements pour chacune des années 2007-2009. Ces enveloppes budgétaires serviront de cadre de référence pour l'élaboration des prochains budgets.

Conditions-cadres et hypothèses

Depuis cette année, la politique financière de l'Etat est fortement déterminée par les instruments de maîtrise des finances entrés en vigueur le 1^{er} juillet 2005. Le frein à l'endettement limite tant l'excédent de charges du compte de

fonctionnement que le montant des investissements nets, par le biais du degré d'autofinancement. Les budgets 2006 et 2007 ne peuvent présenter un excédent de charges supérieur à 3% des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes, ni un degré d'autofinancement des investissements inférieur à 60%. Dès 2008, les valeurs limites seront de 2% pour l'excédent de charges et de 70% pour le degré d'autofinancement des investissements.

Si ces valeurs limites ne sont pas respectées, le Grand Conseil peut adopter le budget, à la majorité de trois cinquièmes de ses membres, s'il adopte simultanément une augmentation appropriée du coefficient de l'impôt cantonal direct dû par les personnes physiques.

Les lois et décrets qui entraînent de nouvelles dépenses importantes (plus de 5 millions pour une dépense unique), une diminution ou une augmentation des recettes fiscales de plus de 5 millions de francs par année, doivent être votés à la majorité de trois cinquièmes des membres du Grand Conseil.

Ces nouvelles dispositions ont investi le Grand Conseil d'une responsabilité accrue dans la conduite des finances de l'Etat et l'élaboration du budget annuel.

Le plan financier 2007-2009 prend en compte ces nouvelles contraintes budgétaires. Il s'inscrit par ailleurs dans le contexte général décrit dans le programme de législature. Il table sur une conjoncture économique plutôt favorable, avec une croissance économique d'environ 1,5% par année et un renchérissement de l'ordre de 1%. Nous avons admis une légère augmentation de la population et une amélioration progressive de l'emploi.

L'évaluation des perspectives financières repose en outre sur les hypothèses suivantes:

- Les charges salariales sont évaluées compte tenu de l'augmentation réelle de 1% reportée à 2007, de l'indexation annuelle et des augmentations individuelles des salaires directs et subventionnés. Nous avons admis un renchérissement annuel de 1%.
- Pour les recettes fiscales et la part à l'impôt fédéral direct, nous avons admis une progression annuelle de 2%. Il est tenu compte, dès 2007, de la correction de la progression à froid de l'impôt sur le revenu et de l'impôt fédéral direct (perte de recettes de 29 millions), ainsi que de la diminution des parts aux recettes fédérales due au nouvel indice de capacité financière du canton (6 millions).
- Les amortissements ont été calculés selon les investissements nets pouvant être réalisés dans les limites du frein à l'endettement (degré d'autofinancement de 60% en 2006 et 2007, de 70% dès 2008).
- Le montant des intérêts passifs est également évalué compte tenu des limites fixées à l'endettement par le frein à l'endettement.
- Pour les autres charges et revenus, il est admis qu'ils restent stables en valeur nette. Les augmentations de charges probables dans certains domaines devront être compensées par des recettes ou des diminutions de charges sur d'autres postes.
- Les prévisions financières ne tiennent pas compte de la réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Ce projet entrera en vigueur au plus tôt en 2008. Le dernier bilan financier, fondé sur les années 2001-2002, était favorable à notre canton. Un nouveau bilan financier sera établi dans le courant de l'année 2006.

Ces hypothèses reposent sur les éléments d'appréciation dont nous disposons actuellement. On ne peut naturellement exclure que certaines ne se vérifient pas par la suite (par exemple le taux annuel de renchérissement), ni que les

conditions-cadres soient modifiées par des décisions politiques. C'est ainsi que les réformes de structures changeront progressivement les données de base sur lesquelles nous avons élaboré les prévisions financières.

Objectifs du Conseil d'Etat et améliorations budgétaires nécessaires

Au vu des prévisions de recettes, la limite de l'excédent de charges du compte de fonctionnement autorisée par le frein à l'endettement se situe vers 46 millions de francs en 2007 (3%) et 31 millions de francs en 2008-2009 (2%).

Compte tenu de ces contraintes et de notre volonté affirmée de restaurer l'équilibre des finances à l'horizon 2009-2010, nous avons fixé les objectifs suivants pour l'excédent de charges du compte de fonctionnement:

- 45 millions en 2007;
- 30 millions en 2008;
- 10 millions en 2009.

Comme nous l'avons indiqué, nous entendons redresser la situation financière de l'Etat par des réformes concernant tant les structures de l'Etat et de ses institutions que les prestations publiques. Ces réformes ne peuvent cependant pas apporter des résultats financiers immédiats. Elles impliquent souvent des délais liés aux études préalables, aux contraintes légales (modifications de lois, délais référendaires) ou à leur incidence sur les postes de travail (délais liés à la suppression de postes ou à de nouveaux engagements).

C'est compte tenu de ces délais que nous vous avons soumis des mesures temporaires, dont certaines étaient prévues pour une durée de deux ans (prélèvement sur les versements de la BNS, réduction linéaire des subventions, participation des fortunes importantes notamment).

Avec nos propositions, les prévisions établies sur la base des hypothèses précitées laissent apparaître des excédents de charges du compte de fonctionnement de **83,5 millions** de francs en 2007, **148,5 millions** de francs en 2008 et **163,6 millions** de francs en 2009. Dans ces conditions, les améliorations budgétaires nécessaires pour atteindre les objectifs fixés sont les suivantes, comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 1

Améliorations budgétaires nécessaires compte tenu des mesures proposées par le Conseil d'Etat	2006	2007	2008	2009
	en millions			
Dépenses nettes par tâches sans finances et impôts	1'118,4	1'131,9	1'165,1	1'198,6
Finances et impôts 1)	-1'073,9	-1'048,4	-1'016,6	-1'035,0
Excédent de charges selon prévisions	44,5	83,5	148,5	163,6
Objectif du Conseil d'Etat		45,0	30,0	10,0
Améliorations budgétaires nécessaires		38,5	118,5	153,6
En % des dépenses nettes par tâches		3,4%	10,2%	12,8%

- 1) En 2006 et 2007, ce groupe comprend le prélèvement de 35 millions sur les versements de la BNS et la participation extraordinaire des fortunes importantes aux efforts budgétaires (12 millions). En 2006, il est tenu compte également de la recette supplémentaire unique due au changement de mode d'enregistrement de l'IFD (8 millions). Dès 2007, la correction de la progression à froid de l'impôt sur le revenu et de l'IFD réduit les recettes de 29 millions. En outre, le nouvel indice de capacité financière réduit les parts à l'IFD et à l'impôt anticipé de 6 millions.

Le montant des améliorations budgétaires nécessaires indique, pour chaque année, l'écart à combler entre l'excédent de charges selon les prévisions établies et l'objectif du Conseil d'Etat. Si l'Etat réalise des améliorations de 38,5 millions de francs en 2007 par des mesures structurelles, il devra encore réaliser, en 2008, des améliorations supplémentaires à hauteur de 80 millions de francs. De même en 2009, si l'objectif est atteint en 2008, l'effort supplémentaire à réaliser sera de 35,1 millions de francs.

Lors des débats relatifs au budget 2006, la commission de gestion et des finances du Grand Conseil (CGF) a toutefois décidé de limiter la durée de validité de toutes les mesures temporaires à une année seulement. Afin de favoriser un consensus permettant au Grand Conseil d'adopter le budget, nous sommes entrés en matière sur cette proposition. En conséquence, nous avons fondé le plan financier de la législature en admettant que:

- l'application des mesures temporaires proposées avec le budget 2006 est limitée à une année. Pour ce qui est des hôpitaux, des homes, de l'aide matérielle et de l'asile, la réduction des subventions allégera cependant le budget 2007 (décalage d'une année).
- le prélèvement de 35 millions de francs sur les versements de la BNS pour réduire l'excédent de charges et le recours à de nouveaux emprunts est limité à l'année 2006.

Les prévisions financières établies sur la base de ce scénario font apparaître des excédents de charges de **150,8 millions** de francs en 2007, **160,5 millions** de francs en 2008 et **163,6 millions** de francs en 2009. L'excédent de charges augmente fortement, surtout en 2007. Les améliorations nécessaires en 2007 pour atteindre l'objectif que nous avons fixé sont donc bien plus élevées, comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 2

Améliorations budgétaires nécessaires compte tenu des propositions de la CGF	2006	2007	2008	2009
	en millions			
Dépenses nettes par tâches sans finances et impôts	1'118,4	1'149,5	1'177,3	1'198,6
Finances et impôts ¹⁾	-1'073,9	-998,7	-1'016,8	-1'035,0
Excédent de charges selon prévisions	44,5	150,8	160,5	163,6
Objectif du Conseil d'Etat		45,0	30,0	10,0
Améliorations budgétaires nécessaires		105,8	130,5	153,6
En % des dépenses nettes par tâches		9,2%	11,1%	12,8%

1) En 2006, ce groupe comprend le prélèvement de 35 millions sur les versements de la BNS, la participation extraordinaire des fortunes importantes aux efforts budgétaires (12 millions) ainsi que la recette supplémentaire unique due au changement de mode d'enregistrement de l'IFD (8 millions). Dès 2007, la correction de la progression à froid de l'impôt sur le revenu et de l'IFD réduit les recettes de 29 millions de francs. En outre, le nouvel indice de capacité financière réduit les parts à l'IFD et à l'impôt anticipé de 6 millions.

Ici également, le montant mentionné sous améliorations budgétaires nécessaires indique l'écart à combler entre l'excédent de charges selon les prévisions établies et l'objectif du Conseil d'Etat. A supposer que l'Etat puisse réaliser des améliorations structurelles de 105,8 millions de francs en 2007, il devra encore trouver 24,7 millions de francs d'améliorations supplémentaires en 2008. Si l'objectif est atteint en 2008, l'effort nécessaire sera encore de 23,1 millions de francs en 2009.

Comme nous l'avons relevé, les réformes structurelles ne peuvent cependant guère apporter des allègements financiers immédiats. Il nous paraît par conséquent peu réaliste d'envisager pour 2007 déjà des mesures structurelles à hauteur de quelque 106 millions de francs. Cela signifie que nous devons vraisemblablement envisager de nouvelles mesures temporaires pour le budget 2007. Le montant de ces mesures temporaires ne peut cependant pas être évalué précisément pour l'instant.

Allocation des ressources selon les priorités de la législature

La situation financière de l'Etat limite fortement la marge de manœuvre dont nous disposons pour renforcer les domaines jugés prioritaires. Tous les secteurs de tâches devront dans une certaine mesure contribuer aux améliorations budgétaires. Désigner certaines tâches comme prioritaires dans l'allocation des ressources ne signifie donc pas qu'elles disposeront de ressources plus importantes, mais bien plutôt qu'elles seront sollicitées dans une moindre mesure dans l'effort d'assainissement des finances.

Pour déterminer l'allocation des ressources en fonction des axes de priorités définis dans le programme de législature, nous avons procédé en deux phases successives:

- d'abord, les dépenses nettes de tous les domaines de tâches, selon la classification fonctionnelle, ont été réduites en proportion afin de ramener l'excédent de charges au niveau prévu. Cette opération est neutre et n'implique pas de choix de priorités;
- ensuite, nous avons redistribué une partie des ressources aux tâches désignées comme prioritaires dans le programme de législature, au détriment des autres tâches.

Le tableau en **annexe 1** présente cette démarche dans le détail.

La classification fonctionnelle indique les charges nettes des diverses tâches de l'Etat, déduction faite des recettes qui leur sont liées (subventions fédérales, parts communales, contributions et dédommagements d'autres collectivités, etc.). Les charges de fonctionnement des services (charges salariales, dépenses en biens et services) ainsi que les amortissements sont ventilés selon les tâches, à l'exception de celles concernant les autorités législatives et exécutives, la Chancellerie, les secrétariats généraux et les services centraux qui sont groupées sous "Administration générale". Les recettes fiscales et les parts aux recettes fédérales, de même que la charge nette d'intérêts (intérêts passifs moins revenus des biens) apparaissent sous "Finances et impôts". Il en est de même, en 2006, du prélèvement de 35 millions sur les versements de la BNS.

Dans le rapport concernant le budget 2006, nous avons relevé que nos priorités auraient pour axes:

- la valorisation de nos avantages propres et existants, et non la recherche de nouvelles spécificités;
- l'amélioration qualitative et non quantitative des prestations de l'Etat;
- l'adaptation des structures institutionnelles et administratives pour optimiser le service public et les ressources de toutes les collectivités publiques neuchâteloises;
- la concrétisation du développement durable pour assurer la maîtrise et la pérennité des réformes.

Les axes de priorités du programme de législature ont nécessité une allocation préférentielle de ressources dans les domaines suivants selon la feuille de route du Conseil d'Etat:

- **la justice et l'exécution des peines**, en relation avec la révision de la législation fédérale qui posera des exigences accrues dans ce domaine et nécessitera la création de nouvelles instances. Nous envisageons d'absorber une partie des charges nouvelles par le regroupement des tribunaux de première instance. Cf. projet Marguerite;
- **la formation professionnelle**, par la promotion des apprentissages et la revalorisation des métiers manuels, ainsi que par les efforts réalisés dans la formation professionnelle supérieure, particulièrement dans le secteur des micro- et nanotechnologies;
- **la recherche, l'innovation et le développement** dans le secteur des **microtechniques et de la nanotechnologie**, en encourageant une fédération plus étroite des instituts de recherche et le transfert de leurs résultats dans le circuit économique. Pour financer cet axe prioritaire, nous prévoyons de dégager une partie des ressources nécessaires par la réduction des coûts et des restructurations dans d'autres filières de formation, en particulier au sein de l'Université. Des ressources externes devront aussi être mobilisées;

- **la culture**, en vue d'encourager la création culturelle et de renforcer l'attractivité du canton dans ce domaine;
- **les soins à domicile, la prévention et la promotion de la santé**, dont le renforcement ira de pair avec le redimensionnement de l'offre en soins hospitaliers et psychiatriques stationnaires et donc un transfert interne de ressources;
- **les prestations sociales** en faveur des personnes en difficulté, notamment les familles monoparentales, les familles et les personnes âgées. Un effort est maintenu pour la réduction des **primes d'assurance-maladie**. La **réinsertion professionnelle**, celle des jeunes en particulier, sera favorisée au détriment de l'aide sociale qui leur est accordée actuellement. Un effort accru est prévu pour les **bourses d'études** afin de garantir l'accès aux formations supérieures qui ne pourront plus être offertes dans le canton;
- **les transports publics** régionaux et urbains. Pour les routes, les travaux de construction seront planifiés de manière à laisser des ressources suffisantes pour l'entretien et le renouvellement du réseau routier;
- **l'aménagement du territoire**, afin de favoriser la création de pôles industriels et de zones résidentielles pour attirer des entreprises de pointe et des contribuables aisés. Parallèlement, nous voulons réduire les coûts en simplifiant les procédures;
- **la promotion économique**, ciblée davantage sur l'innovation des entreprises indigènes et l'implantation d'entreprises créatrices d'emplois et de recettes fiscales.

Le tableau ci-après met en évidence les dépenses nettes prévues pour les tâches prioritaires, en regard des dépenses des autres tâches. Il montre que si les tâches prioritaires participent au redressement des finances, l'allocation des ressources que nous avons prévue se traduit par une légère progression de ces dépenses, alors que les dépenses pour les autres tâches diminuent sensiblement en 2007 avant de se stabiliser.

L'annexe 2 donne une illustration graphique de cette évolution.

Tableau 3

Tâches selon la classification fonctionnelle	2006	2007	2008	2009
	en millions			
Dépenses nettes pour les priorités du Conseil d'Etat	238,0	233,1	239,9	244,5
Justice et exécution des peines	18,5	17,9	19,1	19,6
Formation professionnelle	75,1	74,3	76,3	77,3
Université, recherche et développement ¹⁾	54,3	52,4	52,2	52,5
Bourses d'études	2,8	2,8	3,0	3,2
Encouragement de la culture	7,0	6,8	7,0	7,2
Soins à domicile, prévention et promotion de la santé	17,5	16,9	17,7	19,2
Assurance-maladie	21,6	20,7	21,4	21,9
Insertion professionnelle	8,6	8,7	9,1	9,4
Transports publics	20,4	19,8	20,7	20,7
Aménagement du territoire	2,8	2,8	3,0	3,0
Promotion économique	9,4	10,0	10,4	10,5
Dépenses nettes pour les autres tâches	880,4	810,6	806,9	800,5
(Administration générale, Police, Scolarité obligatoire et secondaire 2, Structures médico-psychologiques et orientation scolaire, Hôpitaux et homes, AVS/AI, Etablissements spécialisés et AI, Aide sociale, Routes, Protection de l'environnement, Agriculture et sylviculture, etc.)				
Dépenses nettes totales	1'118,4	1'043,7	1'046,8	1'045,0

1) La priorité sera accordée au secteur des micro- et nanotechnologies. Les ressources nécessaires seront mobilisées en partie par des apports externes, en partie par la réduction des coûts et des restructurations dans d'autres filières de formation, en particulier à l'Université.

Dans l'allocation des ressources, nous avons tenu compte des contraintes propres à certains domaines. Ainsi, pour les hôpitaux, les homes, l'aide matérielle et l'aide aux réfugiés et requérants d'asile, le budget de l'Etat enregistre les charges avec une année de décalage. Un certain décalage existe aussi dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Les mesures qui pourront être prises dans ces domaines n'auront pas d'incidence immédiate sur le budget. Dans la formation professionnelle générale et supérieure, les charges seront en outre influencées au cours des prochaines années par le bourrelet démographique.

Les restructurations envisagées dans l'administration cantonale entraîneront une réduction des effectifs au cours de la législature. Nous entendons utiliser les ressources ainsi dégagées pour financer les mesures d'accompagnement et d'autres priorités, voire une revalorisation en tout cas partielle des traitements de la fonction publique. Les incidences de ces restructurations ne peuvent pas être évaluées pour le moment. Elles devront s'insérer dans les limites des enveloppes budgétaires allouées aux départements.

Selon notre proposition en réponse aux rapports de la commission "Or de la BNS", une partie des restructurations de l'administration, des institutions paraétatiques et des filières de formation, de même que les mesures d'accompagnement, pourront être financées par le capital provenant de l'or excédentaire de la BNS.

Attribution d'enveloppes budgétaires aux départements

En transférant l'allocation des ressources précitée de la classification fonctionnelle dans la classification selon les départements et selon la nature des charges et des revenus, nous avons déterminé une enveloppe budgétaire en charges nettes pour chaque département.

Ces enveloppes sont présentées ci-après. Il faut rappeler qu'elles sont calculées sans tenir compte des recettes fiscales, des parts aux recettes fédérales ainsi que des intérêts actifs et des revenus des biens. En 2007, les charges nettes du DSAS seront allégées de 12 millions de francs en raison de l'incidence décalée de la réduction linéaire des subventions dans les hôpitaux, les homes, les établissements spécialisés et l'action sociale.

Nous soulignons une fois encore que les départements ne pourront vraisemblablement pas tous atteindre l'objectif budgétaire qui leur est assigné pour 2007 par des mesures structurelles. Pour inscrire le budget 2007 dans les limites du frein à l'endettement, nous devons par conséquent envisager de nouvelles mesures temporaires.

Tableau 4

Budget de fonctionnement	B 2006	Enveloppe budgétaire		
		2007	2008	2009
Autorités	13,0	11,8	11,7	11,5
DJSF	100,3	92,4	93,7	94,2
DSAS	373,8	344,0	337,7	333,6
DGT	117,2	104,0	104,8	103,8
DEC	154,6	145,8	149,5	150,0
DECS	359,5	345,7	349,4	351,9
Total charges nettes sans finances et impôts	1'118,4	1'043,7	1'046,8	1'045,0
Finances et impôts	1'073,9	998,7	1'016,8	1'035,0
Excédent de charges selon objectifs	44,5	45,0	30,0	10,0

Il faut relever que le plan financier donne le cadre général dans lequel se déroulera l'activité de l'Etat au cours de la législature. A ce stade, il comprend toutefois nombre d'incertitudes, encore accentuées par le nombre et la portée des projets de réformes que nous voulons mettre en œuvre, mais dont les contours ne sont pas encore entièrement fixés.

Ces données seront revues et affinées au fur et à mesure de la concrétisation des réformes à venir. Une première mise à jour vous sera présentée avec le budget 2007.

Projets d'investissements prioritaires

Le tableau en **annexe 3** met en évidence les valeurs limites selon le frein à l'endettement. Il montre que le montant maximum des investissements nets qui pourront être réalisés au cours des prochaines années est d'environ 54 millions de francs en 2007 et 70 millions de francs en 2008 et 2009. Il appartiendra au Conseil d'Etat de fixer les priorités en fonction de ces limites et de l'urgence des projets à réaliser.

Actuellement, les nouveaux crédits à solliciter les plus importants apparaissent les suivants:

Douzième étape de restauration et d'aménagement des routes cantonales	60'000'000
Centre de nano- et microtechnologies et COMLAB, bâtiment et équipements	50'000'000
Programme d'encouragement à la rénovation énergétique des bâtiments	30'000'000
Aménagement et protection contre le bruit	23'000'000
Réorganisations dans le domaine de la justice et de l'exécution des peines	10'000'000
Nouvelle prison cantonale	10'000'000
Regroupement du service des contributions, taxation assistée par ordinateur	10'000'000
Sécurisation du STI	10'000'000
CPMB, Colombier, crédit cadre général assainissements progressifs	10'000'000
Renouvellement des équipements électromécaniques des tunnels	8'930'000
Infrastructure, sécurité - TN	7'000'000
Université, équipement informatique complémentaire (2006)	6'900'000
Université, équipement informatique (2007-2010)	6'600'000
Subventions pour améliorations foncières	6'400'000
Subventions pour les constructions rurales	5'100'000
SCAN, nouvelle halle d'expertises et examens de conduite	5'000'000
Cité universitaire, assainissement cuisine, chambres froides, installations techniques (ventilation)	5'000'000
Véhicules - TN	4'200'000
Entretien des enrochements (Rives du lac entre Auvier et St-Blaise)	4'000'000
Lycée Denis de Rougemont, Ruelle Vaucher, assainissement ascenseurs, clôture, façades	3'500'000
CNIP, Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle, équipements complémentaires	2'500'000

Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle

(Tâches surlignées = priorités du Conseil d'Etat)

Annexe 1

En millions de francs

Tâches	Budget 2006	Prévisions 2007	Réduction 9.2 %	Fixation priorités	Enveloppe budgétaire 2007	Prévisions 2008	Réduction 11.1%	Fixation priorités	Enveloppe budgétaire 2008	Prévisions 2009	Réduction 12.8%	Fixation priorités	Enveloppe budgétaire 2009
Administration générale	82.4	84.5	76.6	-3.4	73.2	85.9	76.5	-3.6	72.9	87.2	76.0	-4.4	71.6
Législatif et exécutif	3.1	3.2	2.9	0.0	2.9	3.2	2.9	0.0	2.9	3.3	2.9	0.0	2.9
Administration générale (Services transversaux)	57.5	59.3	53.8	-2.7	51.1	60.5	53.8	-2.7	51.1	61.3	53.4	-3.2	50.2
Prestations aux pensionnés	2.9	2.9	2.6	0.0	2.6	2.9	2.6	0.0	2.6	2.9	2.5	0.0	2.5
Tâches non ventilables (Bâtiments, Site de Cernier)	18.9	19.1	17.3	-0.7	16.6	19.3	17.2	-0.9	16.3	19.7	17.2	-1.2	16.0
Sécurité publique	61.6	66.7	60.7	-2.0	58.7	68.6	61.0	-0.7	60.3	70.5	61.4	0.2	61.6
Protection juridique (Mineurs et tutelles, Etrangers, Cadastre, Poursuites, RC, RF, etc.)	3.5	4.8	4.4	-0.2	4.2	5.3	4.7	-0.4	4.3	5.8	5.0	-0.5	4.5
Police	37.2	39.6	36.0	-1.8	34.2	40.5	36.0	-1.5	34.5	41.3	36.0	-1.0	35.0
Justice	6.7	7.4	6.7	0.1	6.8	7.6	6.8	0.5	7.3	7.9	6.9	0.7	7.6
Exécution des peines	11.8	12.2	11.1	0.0	11.1	12.4	11.0	0.8	11.8	12.5	10.9	1.1	12.0
Défense civile et militaire	2.4	2.7	2.5	-0.1	2.4	2.8	2.5	-0.1	2.4	3.0	2.6	-0.1	2.5
Enseignement et formation	346.9	369.7	335.6	-1.5	334.1	374.8	333.3	4.3	337.6	381.4	332.4	7.5	339.9
Ecole enfantine	7.3	8.3	7.5	-0.4	7.1	8.5	7.5	-0.2	7.3	8.6	7.3	-0.2	7.1
Ecole obligatoire et Conservatoires	99.1	108.2	98.3	-3.1	95.2	109.9	97.7	-1.0	96.7	111.9	97.6	0.0	97.6
Struct. médico-psychol./motricité	4.9	5.6	5.1	-0.3	4.8	5.8	5.1	-0.3	4.8	5.9	5.1	-0.3	4.8
Formation professionnelle	75.1	80.2	72.8	1.5	74.3	81.2	72.3	4.0	76.3	82.8	72.3	5.0	77.3
Lycées	54.4	57.2	51.9	1.0	52.9	58.1	51.7	1.8	53.5	59.1	51.5	1.7	53.2
HES, HEP-BEJUNE, Cité univ.	41.9	42.1	38.2	0.0	38.2	42.1	37.4	0.0	37.4	42.1	36.7	1.1	37.8
Etabliss. universitaires et recherche	54.3	57.7	52.4	0.0	52.4	58.7	52.2	0.0	52.2	60.2	52.5	0.0	52.5
Bourses d'études	2.8	3.0	2.7	0.1	2.8	3.0	2.7	0.3	3.0	3.1	2.7	0.5	3.2
Orientation scolaire et prof.	7.1	7.4	6.7	-0.3	6.4	7.5	6.7	-0.3	6.4	7.7	6.7	-0.3	6.4
Culture et loisirs	14.9	15.6	14.1	0.0	14.1	15.8	14.0	0.2	14.2	15.9	13.9	0.4	14.3
Encouragement à la culture	7.0	7.3	6.6	0.2	6.8	7.4	6.5	0.5	7.0	7.4	6.5	0.7	7.2
Entret. monuments, protection sites	3.7	3.9	3.5	-0.2	3.3	4.0	3.6	-0.3	3.3	4.1	3.6	-0.3	3.3
Sports	2.8	2.9	2.6	-0.1	2.5	2.9	2.6	-0.2	2.4	2.9	2.5	-0.2	2.3
Eglises	1.4	1.5	1.4	0.1	1.5	1.5	1.3	0.2	1.5	1.5	1.3	0.2	1.5
Santé	261.8	255.9	232.4	9.2	241.6	268.5	238.8	-4.5	234.3	275.9	240.7	-8.9	231.8
Hôpitaux	187.9	180.8	164.2	7.8	172.0	190.6	169.6	-4.0	165.6	195.8	171.0	-8.9	162.1
Homes médicalisés	18.7	18.0	16.3	0.7	17.0	19.1	17.0	-0.7	16.3	20.0	17.4	-1.4	16.0
Cliniques psychiatriques	31.0	32.1	29.1	0.6	29.7	33.7	29.9	-1.2	28.7	34.8	30.3	-1.8	28.5
Aides et soins à domicile, centre psychosocial	11.2	11.4	10.4	0.3	10.7	11.4	10.1	1.1	11.2	11.4	9.9	2.6	12.5
Lutte drogue / maladie, prophylaxie	6.3	6.6	6.0	0.2	6.2	6.6	5.9	0.6	6.5	6.6	5.8	0.9	6.7
Contrôle des denrées alimentaires	3.1	3.2	2.9	-0.2	2.7	3.3	2.9	-0.1	2.8	3.4	2.9	-0.1	2.8
Autres dépenses de santé	3.6	3.8	3.5	-0.2	3.3	3.8	3.4	-0.2	3.2	3.9	3.4	-0.2	3.2

Compte de fonctionnement selon la classification fonctionnelle

(Tâches surlignées = priorités du Conseil d'Etat)

Annexe 1

En millions de francs

Tâches	Budget 2006	Prévisions 2007	Réduction 9.2 %	Fixation priorités	Enveloppe budgétaire 2007	Prévisions 2008	Réduction 11.1%	Fixation priorités	Enveloppe budgétaire 2008	Prévisions 2009	Réduction 12.8%	Fixation priorités	Enveloppe budgétaire 2009
Prévoyance sociale	240.7	246.3	223.6	-0.6	223.0	251.1	223.2	4.2	227.4	252.6	220.2	6.0	226.2
Assurance-vieillesse et survivants	66.4	68.2	61.9	0.0	61.9	68.2	60.6	3.0	63.6	68.2	59.4	4.2	63.6
Assurance-invalidité	53.0	54.0	49.0	0.0	49.0	54.0	48.0	2.4	50.4	54.0	47.1	3.3	50.4
Assurance-maladie	21.6	21.7	19.7	1.0	20.7	21.8	19.3	2.1	21.4	21.8	19.1	2.8	21.9
Instit. spécialisées, accueil petite enfance	34.5	35.9	32.6	-1.0	31.6	37.5	33.4	-1.7	31.7	38.1	33.2	-1.7	31.5
Institutions AI	17.9	18.4	16.7	-0.3	16.4	19.5	17.4	-0.5	16.9	19.9	17.3	-0.5	16.8
Encouragement constr. logements	2.3	2.4	2.2	0.0	2.2	2.4	2.1	0.0	2.1	2.4	2.1	0.0	2.1
Assistance, aide sociale	36.4	36.5	33.1	-0.6	32.5	38.4	34.1	-1.9	32.2	38.8	33.8	-3.3	30.5
Insertion professionnelle	8.6	9.2	8.4	0.3	8.7	9.3	8.3	0.8	9.1	9.4	8.2	1.2	9.4
Trafic	77.6	75.9	68.9	-1.3	67.6	77.2	68.6	-0.1	68.5	79.2	69.0	-1.2	67.8
Routes nationales et cantonales	55.3	52.8	47.9	-1.5	46.4	54.0	48.0	-1.5	46.5	56.0	48.8	-2.9	45.9
Routes communales	1.4	1.4	1.3	-0.3	1.0	1.4	1.3	-0.4	0.9	1.4	1.2	-0.4	0.8
Transports publics	20.4	21.2	19.2	0.6	19.8	21.2	18.8	1.9	20.7	21.2	18.5	2.2	20.7
Divers	0.5	0.5	0.5	-0.1	0.4	0.6	0.5	-0.1	0.4	0.6	0.5	-0.1	0.4
Protection et aménagement de l'environnement	7.7	8.2	7.5	-0.2	7.3	8.3	7.2	-0.1	7.1	8.4	7.3	-0.1	7.2
Protection des eaux	3.5	3.7	3.4	-0.2	3.2	3.8	3.3	-0.3	3.0	3.8	3.3	-0.3	3.0
Correction des eaux	0.8	0.8	0.7	-0.1	0.6	0.8	0.7	-0.1	0.6	0.8	0.7	-0.1	0.6
Protection de la nature	0.3	0.4	0.4	0.0	0.4	0.4	0.3	0.0	0.3	0.4	0.3	0.0	0.3
Autres tâches protection de l'environnement	0.3	0.3	0.3	0.0	0.3	0.3	0.2	0.0	0.2	0.3	0.3	0.0	0.3
Aménagement	2.8	3.0	2.7	0.1	2.8	3.0	2.7	0.3	3.0	3.1	2.7	0.3	3.0
Economie publique	24.8	26.7	24.3	-0.2	24.1	27.1	24.2	0.3	24.5	27.5	24.1	0.5	24.6
Agriculture	9.0	9.0	8.2	-0.2	8.0	9.2	8.2	-0.2	8.0	9.4	8.2	-0.2	8.0
Sylviculture	3.5	3.8	3.5	-0.1	3.4	3.9	3.5	-0.2	3.3	4.0	3.5	-0.2	3.3
Chasse et pêche	1.0	1.1	1.0	-0.1	0.9	1.1	1.0	-0.1	0.9	1.1	1.0	-0.1	0.9
Tourisme	1.4	1.5	1.4	-0.1	1.3	1.5	1.4	-0.1	1.3	1.5	1.3	0.0	1.3
Promotion économique	9.4	10.7	9.7	0.3	10.0	10.8	9.6	0.8	10.4	10.9	9.6	0.9	10.5
Energie	0.5	0.6	0.5	0.0	0.5	0.6	0.5	0.0	0.5	0.6	0.5	0.1	0.6
Total des dépenses nettes	1'118.4	1'149.5	1'043.7	0.0	1'043.7	1'177.3	1'046.8	0.0	1'046.8	1'198.6	1'045.0	0.0	1'045.0
Finances et impôts *	-1'073.9	-998.7	-998.7		-998.7	-1'016.8	-1'016.8		-1'016.8	-1'035.0	-1'035.0		-1'035.0
Excédent de charges	44.5	150.8	45.0	0.0	45.0	160.5	30.0	0.0	30.0	163.6	10.0	0.0	10.0

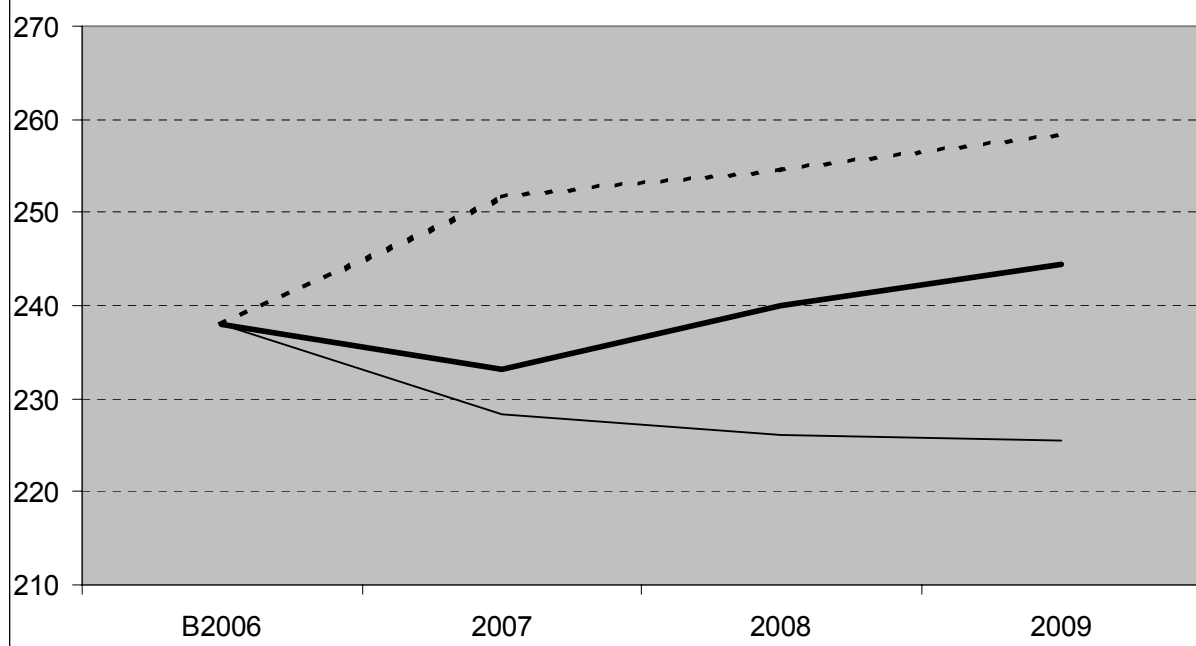
* Cf. note 1) accompagnant le tableau 2 du rapport du Conseil d'Etat.

Plan financier 2007-2009

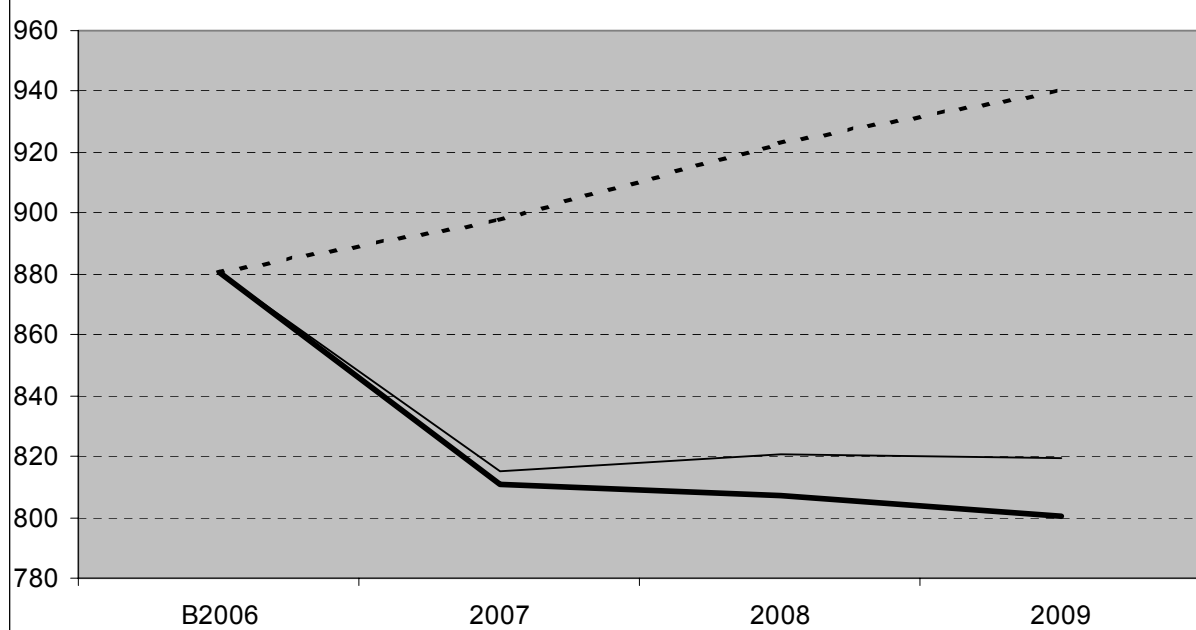
- Prévisions 2007-2009
 — Réduction proportionnelle (9,2% en 2007, 11,1% en 2008 et 12,8% en 2009)
 — Enveloppes budgétaires 2007-2009

[en millions de francs]

Dépenses nettes pour les priorités du Conseil d'Etat



Dépenses nettes pour les autres tâches



Valeurs limites selon le frein à l'endettement

Annexe 3

	Budget 2006	2007	2008	2009
	Francs	en millions		
Budget de fonctionnement				
Valeur limite	3%	3%	2%	2%
Total des revenus	1'710'657'200	1'646.4	1'667.2	1'686.3
./. subventions à redistribuer et imputations internes	-106'576'500	-111.1	-111.1	-111.1
Revenus déterminants	1'604'080'700	1'535.3	1'556.1	1'575.2
Montant maximum de l'excédent de charges (revenu déterminant / 100*taux)	48'122'421	46.1	31.1	31.5
Excédent de charges selon budget ou perspectives financières	44'457'500	150.8	160.5	163.6
Excédent de charges en % des revenus déterminants (exc. charges / rev. déterminant*100)	2.77%	9.8%	10.3%	10.4%
Améliorations à apporter au budget de fonctionnement	-	104.7	129.4	132.1
Budget des investissements				
Valeur limite	60%	60%	70%	70%
Amortissements du patrimoine administratif	84'734'300	78.6	79.8	82.5
./. excédent de charges selon budget / montant maximum de l'excédent de charges	44'457'500	46.1	31.1	31.5
Marge d'autofinancement	40'276'800	32.5	48.7	51.0
Montant maximum des investissements nets (marge d'autofinancement / taux*100)	67'128'000	54.2	69.5	72.9
Investissements nets selon budget	66'218'200			
Degré d'autofinancement des investissements nets (marge d'autofin. / invest. nets*100)	60.82%			